

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2022

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillet, Eric Lucas et Laurent Rémy.

Absents excusés représentés :

Anne-Charlotte Benichou
Frédéric Henriot
Ariane Wachthausen
Alexis Midol-Monnet
Hervé Dole

Pouvoir à Didier Missenard
Pouvoir à Augustin Bousbain
Pouvoir à Véronique France-Tarif
Pouvoir à Yann Ombrello
Pouvoir à David ROS

20h45 : arrivée d'Alexis Midol-Monnet

20h48: arrivée de Frédéric Henriot

Absents : 1 (Fatima ZGUIOUAR)

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de présents à 20h30 : 27

Nombre de votants : 32

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Christophe LE FORESTIER est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2022-50 – INTERCOMMUNALITE – RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES (CLETC)

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des Impôts, et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu la tenue et le rapport de la commission d'évaluation des transferts de charges de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS) le 22 juin 2022,

Considérant que la CLETC est chargée d'analyser les transferts de charges qui sont la conséquence directe des transferts de compétence à la Communauté d'agglomération Paris-Saclay,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et des affaires générales du 27 juin 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Approuve** le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay (CPS) du 28 juin 2022.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

F-4 JUL 2022

F-4 JUL 2022

David ROS
Mairie d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

